



Bulletin municipal de CHARROUX

Janvier 2026

Sommaire :

- Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre
- Fin des travaux
- Festivités 2026
- Gestion des déchets
- Etat Civil
- Quelques dates à venir
- Elections municipales 2026
- Comment établir une procuration
- Quelle autorisation pour vos travaux ?
- Aides financières
- Calendrier de l'Avent
- Bibliothèque
- Yoga & Culture
- AMH
- Musée de Charroux
- SDIS



Editorial du Maire

Au seuil de cette nouvelle année, je tiens à vous adresser tous mes vœux, de joie, de bonheur, de réussite et de santé.

Ce bulletin sera le dernier de la mandature, je veux en profiter pour remercier chaleureusement tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont soutenu notre action au sein du conseil municipal.

Remercier les membres du Conseil municipal qui, par leur assiduité, leur engagement, ont permis de travailler sereinement pendant ces 6 ans.
Remercier le personnel communal, pour leur professionnalisme, que ce soit au secrétariat, à la poste, à l'entretien et aux services techniques.
Remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent toute l'année au sein des associations ou lors de nos manifestations.

Très belle année 2026.

Recensement de la population

Le recensement de la population a lieu actuellement dans la commune. Cette démarche est obligatoire et essentielle pour adapter les services et équipements aux besoins des habitants.

Merci de réserver un bon accueil à l'agent recenseur, Mme BRIOT Danièle



Contacts Mairie

29, Rue Grande 03140 CHARROUX

Mélodie vous accueille :

le lundi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30,
du mardi au vendredi de 09h00 à 12h30
et le mercredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Tel : 04 70 56 81 65

Email : mairiecharroux03@orange.fr

Site internet : www.charroux03.fr

Portable M. le Maire : 06 33 62 14 36

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2025

CM du 16 septembre 2025 :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle les programmes d'acquisition d'un camion et d'achats de matériels votés lors de l'adoption du budget. Il indique au Conseil Municipal du soutien du Conseil Départemental de l'Allier par le biais de la solidarité départementale à hauteur de 5 000 € et de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne, par le biais d'un fond de Concours « Mise en valeur des communes » - Enveloppe 2025 à hauteur de 8 436 €.

Où cet exposé, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents,

ARRÊTE le plan de financement tel que défini ci-dessous

▫ Montant des dépenses : 26 880,62 € H.T. 32 616,74 € T.T.C.

RESSOURCES	
Conseil Départemental de l'Allier	5 000,00 €
Communauté de Communes	8 436,00 €
<i>Total des aides publiques</i>	13 436,00 €
Ressources propres de la Commune	13 444,62 €
Total général H.T.	26 880,62 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025,

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Allier une aide financière dans le cadre de la solidarité départementale,

SOLLICITE de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne le fonds de Concours « Mise en valeur des communes » - Enveloppe 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 28/2025 en date du 20 mai 2025.

➤ COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire expose :

Un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

La transmission du CFU au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire, sera effectuée par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité pour l'exercice 2025.

➤ DEMANDE DE PRÊT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **DÉCIDE** :

Après avoir pris connaissance des diverses propositions de la Caisse d'Epargne,

Article 1^{er} : Pour financer en partie le programme n° 30 « Curage des bacs de la station et plan d'épandage » inscrit au budget assainissement 2025, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt d'un montant de 25 000 €, au taux fixe de 2,81 %, à échéances trimestrielles et constantes et dont le remboursement s'effectuera à compter du 25 janvier 2026 sur une durée de 5 ans.

Le déblocage des fonds interviendra en une seule fois.

Frais de dossier : 100 €.

Article 2 : M. Jacques GILIBERT, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat.

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2025

Article 3 : Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

➤ ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES (Budget Assainissement)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la présentation en non valeurs arrêtée à la date du 16 juillet 2025 par le Service de Gestion Comptable de Gannat.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor public ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). **Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur**, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement et **n'éteint pas la dette du redevable**, mais cela est juste un apurement comptable. Le détail des motifs est précisé dans le tableau ci-dessous. Le total des créances est de **318,31 €**.

VU les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

VU les demandes d'admission en non-valeur transmises par Monsieur le Comptable Public, en date du 16/07/2025, par la liste n° 5774280033 ;

CONSIDÉRANT que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

CONSIDÉRANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 voix contre,

APPROUVE l'admission en non-valeur pour **un montant total de 318,31 €** correspondant à la liste des produits irrécouvrables ci-dessous, dressées par le comptable public, par la liste n° 5774280033.

DÉCIDE de l'imputation de ces sommes au compte 6541 du budget concerné.

Exercice	Référence de la pièce	Objet de la pièce	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2021	T-11	Redevance assain.	1,21	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-8	Redevance assain.	35,47	Combinaison infructueuse d'actes
2017	R-2-1497	Redevance assain.	64,99	Combinaison infructueuse d'actes
2018	R-2-506	Redevance assain.	183,96	Combinaison infructueuse d'actes
2019	R-2-552	Redevance assain.	32,68	Poursuite sans effet

➤ CONVENTION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention signée avec la S.A.R.L. Le Gourmet Fiolant pour la fourniture et la livraison des repas pour le restaurant scolaire. Il soumet le projet de convention à intervenir pour l'année scolaire 2025 / 2026.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention proposée au tarif de 4,50 € T.T.C. le repas enfant et de 5,51 € T.T.C. le repas adulte.

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2025

FIXE le prix du repas comme suit :

- ◆ Repas enfant : 3,95 € T.T.C.
(la commune prenant en charge la différence soit : 0,55 € par repas)
- ◆ Repas enfant hors communes du RPI : 4,50 € T.T.C.
- ◆ Repas adulte : 5,51 € T.T.C.

➤ BEFFROI

Le mécanisme de l'horloge du Beffroi a été changé pour la somme de 1 260 € H.T, l'Amicale des Monuments Historiques désire faire un don à la commune pour prendre en charge cette dépense. Nous les remercions vivement.

➤ GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Suite au décès de M. FONLUPT Daniel exerçant les fonctions de gardiennage de l'église,
le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,
DÉCIDE de confier cette mission à Mme FONLUPT Camille, domiciliée 26 rue de l'Horloge à Charroux,
DÉCIDE d'allouer à Mme FONLUPT Camille une indemnité forfaitaire annuelle d'un montant brut de 250,00 €.

➤ MANIFESTATIONS

Validation des projets d'affiches pour la Fête de la soupe et le Marché de Noël.
Planification de quelques dates :

- Montage des premiers chalets : 24 et 25 octobre
- Deuxième session de montage des chalets restants : 21 et 22 novembre
- Décoration des chalets et des rues : à partir du 21 novembre
- Repas des ainés : 29 novembre

➤ QUESTIONS DIVERSES

◆ **BDQE – Convention d'assistance technique** : Monsieur le Maire rappelle la commune a signé une convention avec la Conseil Départemental de l'Allier pour les missions d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif. Un avenant afin de prolonger la période jusqu'au 31 décembre 2026, pour la période 2025-2026 est proposé.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'assistance technique CAT_RDDE-22018 avec le Conseil Départemental de l'Allier.

◆ **Matériel informatique** : Un devis afin d'équiper l'école de 5 tablettes numériques pour honorer le programme pédagogique a été reçu pour la somme de 1 225,00 € H.T. Nous avons confié les missions de communications à Cloé CHABANNES pour cela il convient de lui acheter un ordinateur portable, le devis s'élève à la somme de 665,00 € H.T.
Ces dépenses sont inscrites au budget communal 2025 dans le programme n°202 - Achat de matériels.

◆ **PIGEONS : 1-SUBVENTION AU GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L'ALLIER**

Le Groupe Départemental des Lieutenants de Louveterie de l'Allier par le biais de Monsieur Christophe FAYOLLET est intervenu sur la commune afin de procéder à la destruction administrative des pigeons dits « de ville » ou « de clocher ».

Afin de soutenir cette association dont l'objet est d'intérêt général, la commune de Charroux propose d'attribuer une subvention de 150 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution de cette subvention pour l'année 2025.

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2025

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents :

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € au Groupement Départemental des Lieutenants de Louveterie de l'Allier pour l'année 2025 ;

D'IMPUTER la dépense en résultant au budget communal.

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – SUBVENTION AU GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L'ALLIER

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
623 (011) : Publicité, publications, relations publiques	- 150,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit privé	150,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

◆ **CONSEIL DÉPARTEMENTAL** : Il souhaite offrir des rosiers « La Bourbonnaise » à la commune. Ils doivent valider les emplacements proposés : Entrée du village, talus vers parking handicapés et parking de l'ancienne poste.

◆ L'entreprise MATP a réalisé les travaux de curage des fossés.

La totalité des comptes rendus sont consultables sur notre site internet : www.charroux03.fr

Fin de travaux

1. Eglise Saint Jean-Baptiste :

Les travaux de l'église sont désormais terminés.

L'édifice est de nouveau ouvert au public.

Coût total de l'opération : **321 563,57 € T.T.C.**

Soutien financier :

- Etat – D.R.A.C. : **92 634,00 €**
- Etat – D.E.T.R. : **10 337,00 €**
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : **34 737,00 €**
- Conseil Départemental de l'Allier : **80 859,57 €**

Reste à charge pour la commune : **102 996,00 €**



Festivités 2025

1. Repas des Ainés :

En cette fin d'année, le dimanche 30 novembre, la salle d'animations s'est remplie de sourires à l'occasion du traditionnel repas des aînés. Élus, membres de la commission sociale et bénévoles ont uni leurs talents en cuisine pour offrir un repas plein de saveurs et de délicates attentions, dans la joie simple de partager un beau moment ensemble. (photos Hedy Burdillat)



2. Fête de la soupe :

Total recettes	17 712,00 €
Total Dépenses	9 818,99 €
Bénéfice net	7 893,01 €

L'édition 2025 de la fête de la Soupe, a une nouvelle fois rencontré un vif succès. Pas moins de 57 soupes ont été préparées et près de 2000 bols ont été vendus en seulement quelques heures. Grâce à l'implication des soupiers, des bénévoles et des organisateurs, cette soirée a été rythmée par la convivialité, les échanges et la bonne humeur.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants et des visiteurs pour leur présence et leur contribution à la réussite de cet événement devenu incontournable.

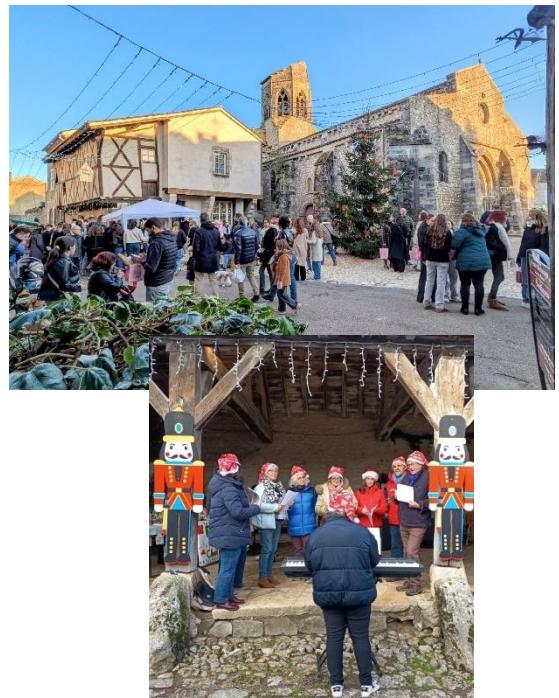


3. Marché de Noël :

Emplacements	5 720,00 €
Snacking	2 952,00 €
Total recettes	8 672,00 €
Total Dépenses	1 460,00 €
Bénéfice net	7 212,00 €

Le Marché de Noël a une nouvelle fois ravi les visiteurs. Les chalets décorés, l'ambiance festive et la présence d'artistes et d'artisans ont contribué au succès de l'événement.

En amont, Matthieu et Jonathan, accompagnés de nombreux bénévoles, ont préparé l'installation des guirlandes et des chalets. Les décorations réalisées par l'atelier des Petits Lutins ont permis d'accueillir le public dans un cadre agréable et convivial.



Gestion des déchets

1. Tri sélectif :

Merci de sortir vos bacs jaunes le jeudi soir et de les rentrer le vendredi matin après la collecte.

	Année 2026											
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Vendredi	2	13	13	10	8	5	3	14	11	9	6	4
Vendredi	16	27	27	24	22	19	17	28	25	23	20	18
Vendredi	30							31				

La collecte des ordures ménagères se fait le lundi matin, il faut les sortir le dimanche soir et les rentrer le lundi matin.

2. Rappels :

Nous remercions tous les propriétaires de chiens de veiller à ramasser les besoins de leurs compagnons, même quand ils se promènent seuls. N'hésitez pas à vous baisser pour ramasser.



État Civil 2^{ème} semestre

NAISSANCES :

- André, Marie, Guillaume, Bruce **PERON** né le 13 novembre 2025, domicilié 1, rue du Crest

Nous souhaitons la bienvenue à ce jeune charlois.

MARIAGE :

- Vincent **TOINON** et Julia, Marie, Bénédicte **REY** le 09 août 2025, résidents 7, rue de l'Horloge

DÉCÈS :

- Jean-Yves, **PETIT** décédé le 10 avril 2025, domicilié 17, Boulevard de la Chaume du Vent
- Daniel **FONLUPT** décédé le 26 août 2025, domicilié 26, rue de l'Horloge

Quelques dates à venir

10, 11 et 12 Avril : Journées Européennes des Métiers d'Art

26 Avril : Foire à la Brocante

06 Juin : Sanglier à la broche au centre de loisirs – Inscription auprès de Richard Brenaudière

04 et 05 Juillet : Salon du livre Ancien en collaboration avec l'AMH

14 Juillet : Fête nationale

01 et 02 Août : Fête Artistes et Artisans

Tout au long de la saison estivale, vous pourrez découvrir les talents des artistes qui ont choisi notre village pour venir exposer. Le détail de ces expositions sera disponible dans le bulletin municipal de l'été et à l'office de tourisme

Elections municipales 2026

Vous voulez voter pour les élections municipales des dimanches 15 et 22 mars 2026 ?

Pour voter, l'inscription sur la liste électorale est obligatoire.

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e), vous pouvez :

- Vous rendre en mairie
- En ligne sur **service-public.fr** ou <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/n47>



Attention, date limite d'inscription :

Le **4 février 2026** pour une inscription en ligne et le **6 février 2026** pour une inscription en mairie.

Les pièces à fournir :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Les jeunes de 18 ans sont inscrits automatiquement s'ils ont effectué leur recensement à 16 ans.

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Charroux, suite à une loi du 21 mai 2025. Désormais, **le scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever, ni en rayer ou modifier l'ordre de la liste.**

Autrement dit : **le « panachage » ne sera plus autorisé.**

Attention : si une liste de candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...) votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc pas **comptabilisé**.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges.

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**
15 et 22 mars
2026



**1^{er}
tour**

15 mars

*Allons
Voter!*

**2^d
tour**

22 mars

Comment établir une procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote ces jours-là, il est possible de **donner procuration à un autre électeur de confiance** pour qu'il vote à votre place.

Un mandataire **ne peut pas avoir plus de deux procurations**, dont **une seule établie en France**.

Comment faire une procuration ?

Il existe plusieurs façons d'établir une procuration :

1. **En ligne via le téléservice MaProcuration** sur maprocuration.gouv.fr.
2. **En mairie, à la police, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire**, en remplissant le formulaire papier (CERFA).
3. Avec une **identité numérique certifiée France Identité**, la demande peut être **entièvement dématérialisée (100 % en ligne)**, sans déplacement dans une autorité habilitée.

Pour utiliser la procédure 100 % en ligne, il faut :

- Disposer de la **nouvelle carte d'identité au format carte bancaire** ;
- Avoir une **identité numérique certifiée via l'application France Identité**.



Ma procuration 100 % dématérialisée avec **France Identité**

⚠ Assurez-vous d'avoir l'identité numérique certifiée :
elle nécessite l'application France Identité + la CNI nouveau format + un déplacement en mairie.



1
Récupérez auprès de votre mandataire : son numéro d'électeur et sa date de naissance
ou
toutes ses données d'état civil et sa commune de vote.



2
Effectuez votre demande de procuration en ligne en vous identifiant avec France Connect sur maprocuration.gouv.fr



3
Authentifiez-vous avec votre identité numérique certifiée. Cette démarche est **accessible uniquement** pour les utilisateurs disposant d'une identité numérique certifiée sur France Identité.



4
Vous recevrez un courriel de « Maprocuration » dès l'enregistrement par votre commune ou votre consulat de vote.



Allons Voter!

Quelle autorisation pour vos travaux ?

En raison de la ZPPAUP et du classement de la commune parmi **Les Plus Beaux Villages de France**, tous les projets extérieurs, même de faible ampleur, sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est fortement conseillé de contacter la **mairie** avant tout dépôt de dossier et commande de matériel.

Déclaration préalable de travaux (DP)	Permis de construire (PC)
<ul style="list-style-type: none">- Travaux de faible importance- Modification de façade (enduit, couleur, menuiseries, volets)- Création ou modification d'ouverture- Clôtures, murs, abris de jardin- Extension jusqu'à 20 m²- Jusqu'à 40 m² en zone urbaine, sous conditions- Changement de destination sans travaux lourds <p><u>Documents à fournir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Formulaire de déclaration préalable complété- Plan de situation du terrain- Plan de masse- Plans de façade et toitures (avant/après)- Photo du bâtiment et de son environnement- Courte description des travaux (matériaux, couleurs) <p>Délai d'instruction : 2 mois</p>	<ul style="list-style-type: none">- Travaux de grande ampleur- Construction neuve- Extension importante- Modification du volume du bâtiment- Extension au-delà de 20m²- Jusqu'à 40m² en zone urbaine nécessitant un PC- Changement de destination avec travaux sur structure ou façade <p><u>Documents à fournir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Formulaire du permis de construire complété- Plan de situation- Plan de masse coté- Plan de niveau, coupes, façades et toitures- Notice descriptive du projet- Document d'insertion paysagère- Photos de l'environnement <p>Délai d'instruction : 3 mois</p>

Aides financières

Des aides financières peuvent vous aider à réaliser vos travaux, sous certaines conditions :

- le logement doit être **ancien** et généralement occupé en **résidence principale**
- les aides concernent surtout la **rénovation énergétique**, **l'adaptation du logement** ou l'amélioration de l'habitat
- certaines aides dépendent de vos **revenus**
- les travaux doivent être réalisés par des **entreprises qualifiées RGE**
- les demandes d'aides doivent être faites **avant le début des travaux**



Contact des aides locales

- **France Rénov' Allier – accompagnement gratuit**

Un service public **gratuit et personnalisé** pour vous informer sur les aides (aides financières, orientation vers les bons dispositifs, conseils pour vos travaux de rénovation énergétique, adaptation du logement, etc.).

France Rénov' Allier

Email : francerenovallier@allier.fr

Tél. : **04 70 34 41 84** (du mardi au vendredi, 9h-12h et 14h-17h)

Adresse : **1 avenue Victor Hugo, 03000 Moulins**



**Vous avez un projet de rénovation ?
Vous souhaitez faire construire ?**

Prenez le temps de la réflexion avec un architecte du CAUE

| Qu'est-ce que le CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier est une association investie d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité du cadre de vie.

Pour cela, l'équipe conseille et accompagne gratuitement tout porteur de projet qui en fait la demande. Le CAUE est également à disposition des enseignants pour les accompagner dans leurs projets pédagogiques liés au cadre de vie.

| Vous avez un projet en lien avec votre habitat ?

Vous désirez construire, agrandir, surélever, rénover ou aménager votre habitat ?

Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique ?

Vous vous interrogez sur la réglementation, le choix des matériaux ?

Dans le cadre des permanences – à Montluçon, Moulins et Vichy – les architectes du CAUE vous conseillent sur :

- les démarches à entreprendre pour mener à bien votre projet
- les atouts et les exigences de votre terrain et de son environnement
- la conception de votre habitat, que ce soit en neuf ou en rénovation

| Comment rencontrer l'architecte ?

Prenez rendez-vous auprès du secrétariat, par téléphone ou par mail, ou bien consultez le site internet : www.caue03.com.

Pour préparer votre entretien, rassemblez un maximum d'informations : plans (si vous avez), cadastre, photographies, et surtout, listez vos questions et vos envies pour mieux échanger.

A noter : des guides et fiches techniques sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site internet.



Accueil du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

06 13 44 91 15

contact@caue03.fr / www.caue03.com / [f](#) [@](#) @ caue03

Hôtel de Sampigny - 14, rue de Decize - 03000 Moulins

Calendrier de l'Avent

La municipalité remercie chaleureusement **l'ensemble des participants** qui ont contribué au succès du calendrier de l'Avent.

Grâce à votre implication, votre créativité et votre convivialité, cette édition a une nouvelle fois animé le village et renforcé l'esprit de partage et de fête.

Merci à tous pour votre participation et votre enthousiasme !



Bibliothèque Municipale

La bibliothèque municipale de Charroux...

C'est juste derrière la Mairie et c'est ouvert : Le samedi de 14h30 à 16h

Grâce aux dons de particuliers et aux prêts de la « Médiathèque départementale », les bénévoles de la bibliothèque vous propose un choix attractif de livres : Romans, policiers, documentaires, BD, des livres « adultes, jeunesse, enfant » aux albums pour les plus petits..., du classique à la nouveauté, ceci, dans un environnement chaleureux où petits et grands peuvent trouver leur bonheur !

N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter...venez avec vos enfants, vos petits-enfants, vos amis, vos voisins...nous acceptons tous les volontaires amoureux des livres et de la lecture et tout est gratuit ! Vous pouvez également vous servir ou échanger des livres 24h/24h dans la boîte à livres située habituellement sous la halle.

Pour nous joindre : Sylviane Meunier, responsable de la bibliothèque (tél : 06 72 50 55 17)

Yoga & Culture



Nouvelle saison 2025-2026 au yoga

Les 2 cours de yoga reconduits à la rentrée du mois de septembre rencontrent toujours le même succès, avec quelques inscriptions supplémentaires et un effectif de 47 participants répartis de la manière suivante :

- **le mercredi à partir de 17h, Sandrine Braun accueille 37 personnes, réparties sur 2 séances : 1er cours de 17h à 18h15 et 2ème de 18h30 à 19h45).**
- **le vendredi un cours d'une durée d'une heure 30, à partir de 18h, est animé par Cyril Noyelle, cours fréquenté par 17 personnes actuellement.**

Un bon nombre d'adhérent.e.s participent aux 2 cours afin d'en apprécier les bienfaits dans leurs différences.

Les cours sont dispensés salle du centre de loisirs (près du stade) et nous remercions encore la municipalité pour le prêt gratuit de la salle.

Vous pouvez encore vous inscrire en ce début d'année, il reste quelques places. Le yoga peut se pratiquer quel que soit votre âge, ne demande pas des capacités sportives particulières, seulement l'envie de ressentir un bien-être mental et corporel grâce aux exercices proposés par les professeurs. **Vous pourrez toujours bénéficier d'un cours d'essai gratuit pour chacune des pratiques.**

Si vous êtes intéressé(e) par l'un ou l'autre de ces cours (ou les deux), n'hésitez pas à me contacter :
Sylviane Meunier - Tél : 06 72 50 55 17 ou « sylvianne.meunier@wanadoo.fr »



Avec Léo Rollet ou Louane Castel à l'accueil ainsi que des bénévoles de l'association, la fréquentation estivale du musée a battu des records. Visiteurs individuels ou groupes pour les visites guidées - un groupe de mal-voyants a pu apprécier aussi la visite-, tous se sont plongés avec intérêt dans l'histoire méconnue de Charroux, révélée à travers sculptures impressionnantes, documents, photos de cheminées, ateliers etc. et ont admiré les tableaux, pastels et encres de Chine du peintre Guy Renne (1925-1990) soutien du musée dès ces débuts.

En parallèle de cette exposition pour le centenaire de Guy Renne, Olivier Renne a créé une pièce sur son père, jouée deux fois au musée à la fin du mois d'août et fait une conférence sur la vie de Guy Renne le 31 octobre (qui doit paraître à Broût-Vernet dans Azi la Garance, publiée par Jean-François Glomet)

Le vernissage de l'exposition du Centenaire de Guy Renne, dont l'association a parlé dans le dernier Bulletin, a eu lieu le 16 juillet avec un grand nombre d'invités, heureux de retrouver l'œuvre de Guy Renne et de revoir ou découvrir les multiples richesses du musée.



Des artistes sud-africaines ont passé une semaine en septembre à suivre un cours de peinture dans la salle de la Belle Nue Inconnue et y ont organisé un vernissage bien sympathique.

Avec Philippe Mercier de l'AMH, nous avons reçu sur le thème de l'eau et du patrimoine les membres de l'association "Terre Histoires".

A l'occasion du marché de Noël, l'Association a offert un cadeau au public en ouvrant gratuitement le Musée : plus de 800 personnes ont ainsi pu s'apercevoir que le musée valait bien une visite plus longue et se sont promis de revenir avec leur famille ou leur association.

A la fin du mois de janvier, l'Association du Musée participera avec l'AMH au Salon des Patrimoines Bourbonnais qui aura lieu à Vichy. Nous vous y donnons rendez-vous !

RAPPEL : comme chaque année l'Association recrute un jeune en service civique pour l'accueil des visiteurs à partir du 1^{er} mai. Si vous connaissez un candidat âgé de 18 à 26 ans (jusqu'à 30 ans si handicap) qui a le goût des contacts humains et un intérêt pour l'Histoire et pour l'art, faites-lui part de cette possibilité. Il peut nous joindre par courriel sous contact@musee-charroux.net. (photos Philippe Chéry)



Les œuvres des élèves de l'école imaginées autour de la Belle Nue Inconnue ont été exposées tout l'été.

Pour la fête en août de l'AMH nous avons accueilli des artisans dans le jardin, et dans le musée Tatiana a montré aux visiteurs les secrets de la restauration de tableaux

Pour les Journées du Patrimoine en septembre, la balade historique autour de la Charte de franchises de 1245 s'est terminée devant le Musée où les participants ont pu poursuivre leur parcours dans l'histoire de la ville.

Le but de L'AMH est de participer à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments et sites faisant partie du patrimoine communal

Le 25 octobre 2025 a eu lieu l'assemblée générale, une équipe motivée repart pour mener à bien les projets pour cette année 2026

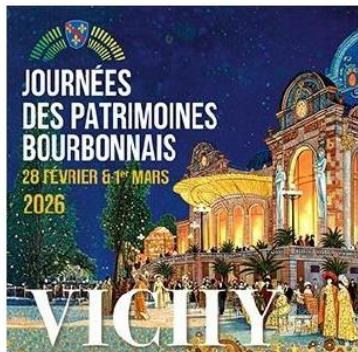
Le bureau

Présidente Agnès Gléron; Vice-président Philippe Mercier; Secrétaire Patricia Spaniol; Trésorière; Sylvie Thomas; Trésorière adjointe; Jacqueline Mazeau.

Le conseil d'administration

Charles Moncouyoux; Catherine Gilibert; Christine Chalard; Thierry Bourgeois; Pascal Leturgez; Nathalie Floch; Jacques Vernet; Jean-Gilbert Petit; Hervé Laville; Gilles Fage.

Les projets 2026



Pour la Cinquième année l'AMH participera aux **journées des patrimoines Bourbonnais** qui auront lieu à Vichy le 28 février et le 1^{er} mars.



Le premier week-end de juillet aura lieu, pour la première fois, le salon du livre ancien. Organisé par l'amicale des bouquinistes Bourgogne Berry en partenariat avec l'AMH



Comme tous les ans, le premier week-end d'août, 1er et 2 août 2026, aura lieu la **fête artistes et artisans**. Une cinquantaine d'exposants, artistes et artisans d'art et des animations seront au rendez-vous.



Le projet de remplacement des plaques de rue touche à sa fin.

Les bénévoles de l'association ont réalisés l'accrochage de plus de 90 plaques.

De nouveaux projets sont en cours d'évaluations : Réalisation de bancs en pierre, réfection de la façade du local de l'AMH, plantation d'arbres, petit fascicule sur l'histoire des noms de rue de Charroux et la tannerie.

Rejoignez-nous, plus de renseignements : amh.charroux.bourbonnais@gmail.com

SDIS – Pompiers de l'Allier 03

L'année 2025 a été marquée par une activité opérationnelle soutenue et stable pour le centre de secours de Bellenaves.

Au total, 266 interventions ont été réalisées sur l'ensemble du territoire que nous défendons, un chiffre comparable à celui de 2024 qui comptait 272 interventions.

La majorité de notre engagement concerne le secours à la personne, avec 203 interventions, soit 76 % de notre activité opérationnelle.

Les accidents de la voie publique représentent 22 interventions, soit 8 % du total.

Nous avons également réalisé 21 interventions pour incendie, correspondant également à 8 % de notre activité.

Enfin, 18 interventions diverses ont été effectuées, représentant 6 % des interventions.

Ces chiffres traduisent une activité globalement stable, nécessitant une disponibilité constante et un engagement fort des sapeurs-pompiers du centre de secours de Bellenaves, au service de la population, de jour comme de nuit.

Je tiens à remercier sincèrement les maires et les équipes municipales des communes que nous défendons pour leur appui, leur confiance et leur soutien permanent envers le centre de secours et ses personnels. Ce partenariat est essentiel au bon fonctionnement du service de secours et à la sécurité de nos concitoyens.

Un mot important sur le recrutement

Le centre de secours de Bellenaves est en permanence à la recherche de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires.

Hommes ou femmes, à partir de 16 ans, sans condition de diplôme particulière, chacun peut trouver sa place au sein de notre équipe. S'engager comme sapeur-pompier volontaire, c'est choisir d'aider les autres, de servir sa commune et de vivre une expérience humaine forte, fondée sur la solidarité, le courage et l'esprit d'équipe.

Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher du centre de secours de Bellenaves pour tout renseignement.

En conclusion, l'ensemble des sapeurs-pompiers du centre de secours de Bellenaves se joint à moi pour souhaiter à toutes et à tous une très belle année 2026, placée sous le signe de la santé, de la sérénité et de la solidarité.

Lieutenant Vincent Beaudonnet
Chef de centre de secours de Bellenaves
Vincent.beaudonnet@sdis03.fr

